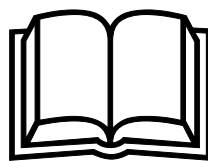


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

*
* *

SPECIAL n°2 ***délégation de signature***



Le document intégral du recueil peut être consulté à l'accueil de la
Préfecture ainsi que sur le site internet :

www.territoire-belfort.gouv.fr

Rubrique « Publications » - Recueil des actes administratifs
ou sur simple demande, au guichet d'accueil de la préfecture

Toute personne pourra demander copie d'un extrait du recueil des actes administratifs de la préfecture en application du décret n° 2001-493 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 4 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 et relatif aux modalités de communication des documents administratifs.



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

A R R E T E N°2009364-01

*portant délégation de signature à
Madame Céline CARDOT
Attachée d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer*

**Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU :

- ♦ la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- ♦ le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- ♦ le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI Préfet du Territoire de Belfort,
- ♦ le décret du 22 août 2008 paru au Journal Officiel du 23 août 2008 nommant M. Philippe LERAÏTRE Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort.

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 200903040352 du 2 mars 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Céline CARDOT, Attachée d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Directrice des ressources, de la modernisation et de la logistique, à l'effet de signer tous les arrêtés, actes, documents et correspondances relevant des attributions de son service, à l'exception des :



La Préfecture du Territoire de Belfort est certifiée "Qualipref" par l'Association Française pour l'Assurance de la Qualité (AFAQ/AFNOR).

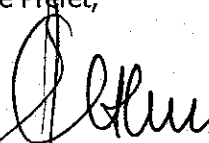
Place de la République – 90020 BELFORT – Tél. 03 84 57 00 07 – Fax 03 84 21 32 62
www.territoire-belfort.gouv.fr

- recours et mémoires devant les juridictions administratives et judiciaires,
- marchés, contrats et conventions passés pour le compte de la préfecture,
- expression des besoins de dépenses au-delà de 1000 euros sur le BOP 307,
- actes ayant un caractère de décision,
- arrêtés de nomination des agents de la préfecture,
- arrêtés de promotion et de réduction d'ancienneté d'échelon des agents de la préfecture,
- arrêtés portant sur les situations statutaires des agents de la préfecture,
- décisions d'affectation des agents de la préfecture,
- décisions et avis en matière de mutation des agents de la préfecture,
- avis requis dans une procédure décisionnelle.

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le 30 DEC. 2009

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

ARRÊTE N°2009364-02

*portant délégation de signature à
Monsieur Hervé DEBRUYCKER
Attaché d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer*

**Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU :

- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI Préfet du Territoire de Belfort,
- le décret du 22 août 2008 paru au Journal Officiel du 23 août 2008 nommant M. Philippe LERAÏTRE Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort.

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 2009250-06 du 7 septembre 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Hervé DEBRUYCKER, Attaché d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Chef du bureau du budget, des achats et de l'immobilier à l'effet de signer, dans les attributions de son bureau, les pièces énumérées ci-après :



La Préfecture du Territoire de Belfort est certifiée "Qualipref" par l'Association Française pour l'Assurance de la Qualité (AFAQ/AFNOR).

Place de la République - 90020 BELFORT - Tél. 03 84 57 00 07 - Fax 03 84 21 32 62
www.territoire-belfort.gouv.fr

- accusés de réception et bordereaux d'envoi,
- correspondances et transmissions simples ne présentant pas de caractère de décision ou d'avis,
- demandes de renseignements et devis destinés à la constitution des dossiers dont l'instruction lui est confiée,
- expression des besoins de dépenses à concurrence de 1000 euros sur le BOP 307,
- constatations du service fait sur les factures sur le BOP 307
- documents concernant l'ordonnancement des dépenses et des recettes d'investissement et de fonctionnement sur les crédits d'Etat.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé DEBRUYCKER, la délégation de signature prévue à l'article 2 du présent arrêté sera exercée par Mme Dominique SOULAYRES, bureau du budget, des achats et de l'immobilier.

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le 30 DEC. 2009

Le Préfet,


Jean-Benoît ALBERTINI



PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

A R R E T E N°2009364-03

*portant délégation de signature à
Madame Dominique SOULAYRES
Secrétaire Administratif de l'Intérieur et de l'Outre-Mer*

**Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU :

- ♦ la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- ♦ le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- ♦ le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI Préfet du Territoire de Belfort,
- ♦ le décret du 22 août 2008 paru au Journal Officiel du 23 août 2008 nommant M. Philippe LERAÏTRE Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort.

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Dominique SOULAYRES, Secrétaire Administratif de l'Intérieur et de l'Outre-Mer exerçant ses fonctions au bureau du budget, des achats et de l'immobilier, à l'effet de signer, dans les attributions de son bureau, les expressions des besoins de dépenses à concurrence de 1000 euros et les constatations du service fait sur les factures dans le cadre du BOP 307.



La Préfecture du Territoire de Belfort est certifiée "Qualipref" par l'Association Française pour l'Assurance de la Qualité (AFAQ/AFNOR).

Place de la République – 90020 BELFORT – Tél. 03 84 57 00 07 – Fax 03 84 21 32 62
www.territoire-belfort.gouv.fr

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le 30 DEC. 2009

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

A R R E T E N°2009364-04

*portant délégation de signature à
Madame Laurence MADRU
Adjoint Administratif de l'Intérieur et de l'Outre-Mer*

**Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU :

- ♦ la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- ♦ le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- ♦ le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI Préfet du Territoire de Belfort,
- ♦ le décret du 22 août 2008 paru au Journal Officiel du 23 août 2008 nommant M. Philippe LERAÎTRE Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort.

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Laurence MADRU, Adjoint Administratif de l'Intérieur et de l'Outre-Mer exerçant ses fonctions au bureau du budget, des achats et de l'immobilier, à l'effet de signer, dans les attributions de son bureau, les expressions des besoins de dépenses à concurrence de 500 euros et les constatations du service fait sur les factures dans le cadre du BOP 307.



La Préfecture du Territoire de Belfort est certifiée "Qualipref" par l'Association Française pour l'Assurance de la Qualité (AFAQ/AFNOR).

Place de la République – 90020 BELFORT – Tél. 03 84 57 00 07 – Fax 03 84 21 32 62
www.territoire-belfort.gouv.fr

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le 30 DEC. 2009

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

A R R E T E N°2009364-05

*portant délégation de signature à
Madame Isabelle FRIESS
Adjoint Administratif de l'Intérieur et de l'Outre-Mer*

**Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU :

- ♦ la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- ♦ le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- ♦ le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI Préfet du Territoire de Belfort,
- ♦ le décret du 22 août 2008 paru au Journal Officiel du 23 août 2008 nommant M. Philippe LERAÏTRE Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort.

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle FRIESS, Adjoint Administratif de l'Intérieur et de l'Outre-Mer exerçant ses fonctions au bureau du budget, des achats et de l'immobilier, à l'effet de signer, dans les attributions de son bureau, les expressions des besoins de dépenses à concurrence de 500 euros et les constatations du service fait sur les factures dans le cadre du BOP 307.



La Préfecture du Territoire de Belfort est certifiée "Qualipref" par l'Association Française pour l'Assurance de la Qualité (AFAQ/AFNOR).

Place de la République – 90020 BELFORT – Tél. 03 84 57 00 07 – Fax 03 84 21 32 62
www.territoire-belfort.gouv.fr

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le 30 DEC. 2009

Le Préfet,


Jean-Benoît ALBERTINI



PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

A R R E T E N°2009364-06

*portant délégation de signature à
Madame Elisabeth RICHARDOT
Adjoint Administratif de l'Intérieur et de l'Outre-Mer*

**Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU :

- ♦ la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- ♦ le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- ♦ le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI Préfet du Territoire de Belfort,
- ♦ le décret du 22 août 2008 paru au Journal Officiel du 23 août 2008 nommant M. Philippe LERAÏTRE Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort.

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth RICHARDOT, Adjoint Administratif de l'Intérieur et de l'Outre-Mer exerçant ses fonctions au bureau du budget, des achats et de l'immobilier, à l'effet de signer, dans les attributions de son bureau, les expressions des besoins de dépenses à concurrence de 500 euros et les constatations du service fait sur les factures dans le cadre du BOP 307,



La Préfecture du Territoire de Belfort est certifiée "Qualipref" par l'Association Française pour l'Assurance de la Qualité (AFAQ/AFNOR).

Place de la République – 90020 BELFORT – Tél. 03 84 57 00 07 – Fax 03 84 21 32 62
www.territoire-belfort.gouv.fr

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le 30 DEC. 2009

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI

ARRÊTE n° 2010006-03

*portant délégation de signature à
Monsieur Sylvain CHEVRON,
Attaché d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer*

**Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU :

- ♦ la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- ♦ le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- ♦ le décret du 11 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 12 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI Préfet du Territoire de Belfort,
- ♦ le décret du 22 août 2008 paru au Journal Officiel du 23 août 2008 nommant M. Philippe LERAÏTRE Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort.

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 200903040356 du 2 mars 2009 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Sylvain CHEVRON, Attaché d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer, Chef du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer, dans les attributions de son bureau, les pièces énumérées ci-après :

- Accusés de réception et bordereaux d'envoi,
- Correspondances et transmissions simples ne présentant pas de caractère de décision ou d'avis,
- Demandes de renseignements et devis destinés à la constitution des dossiers dont l'instruction lui est confiée,

- Les lettres, bons de commandes et factures engagés sur le budget de l'action sociale de la préfecture, jusqu'à concurrence de 150 euros,

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain CHEVRON, la délégation de signature qui lui est confiée, sera exercée par Mme Céline CARDOT, Directrice des ressources, de la modernisation et de la logistique.

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le

6 JAN. 2010

Le Préfet,



Jean-Benoit ALBERTINI